



DEMANDE DE COTATION

N°_003/DC/RE/DK/C.KETTE /SG/CIPM/2024
DU 17 DEC 2023 en procédure d'Urgence POUR : LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE
TRANSFORMATION DE PATATE À CHAIRE ORANGE À KETTE DANS LA COMMUNE DE KETTE,
DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)

Financement : FEICOM - EXERCICE 2024

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KETTE, Autorité Contractante, lance **en procédure d'Urgence** une consultation pour une Demande de Cotation relative à la construction d'une Unité de transformation de Patate à chaire Orange à KETTE dans la Commune de Ketté.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux sont constitués suivant les taches ci-dessus donc la liste est non

- Installations de chantier et Nettoyage de la plateforme ;
- Terrassements généraux
- Fondations ;
- Maçonnerie-Elévations ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiserie Métallique et Aluminium ;
- Menuiserie Bois ;
- Électricité ;
- Peinture et revêtement
- VRD et Assainissements.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le FEICOM, Exercice 2024 pour un montant prévisionnel de **15 000 000 (Quinze millions) FCFA TTC.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré dans les Services Technique de la Commune de KETTE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Dix mille**

(10 000) francs CFA à la Recette Municipale de KETTE.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la

Commune de KETTE , au plus tard le 30 DEC 2024 à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

DU 17 DEC 2024 N° _____ /DC/RE/DK/C.KETTE /SG/CIPM/2024
en procédure d'Urgence POUR : LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE
TRANSFORMATION DE PATATE À CHAIRE ORANGE À KETTE DANS LA COMMUNE DE
KETTE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{ER} ordre ou une compagnie de micro assurance agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des réunions de la Mairie de KETTE le 30 DEC 2024 à 10 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ketté, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux critères de qualifications ;

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle de la demande de cotation des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{ER} ordre ou une compagnie de micro assurance agréé par le Ministère des Finances, soit **Trois cent mille (300 000) francs CFA.**

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Trois (03) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'Article 99(a) et sous réserves de celles de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, le Marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

A l'issue de la comparaison des offres financières, la Lettre-Commande à élaborer sera proposée à l'attribution au soumissionnaire dont :

- i. Les pièces administratives seront jugées complètes ;
- ii. La proposition financière après corrections, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation, des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de KETTE, aux numéros de téléphones : **650578159**

Ampliations :

- ✓ PREFET/KDEY ;
- ✓ FEICOM/EST
- ✓ CC-ARMP/Est ;
- ✓ Pdt/CIPM-KETTE;
- ✓ DDMINMAP/KDEY ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

KETTE, le 17 DEC 2024

Le Maire de la Commune de KETTE

Maître d'Ouvrage

